

1) L'inclusion des préoccupations au sujet des droits de la personne dans les politiques de développement et dans les standards technologiques.

2) La transparence du processus.

- Le Canada devrait s'abstenir d'introduire de nouvelles restrictions à l'utilisation des nouvelles technologies, tant en ce qui touche le contenu que les outils et l'infrastructure, et rejeter toute notion «d'équilibrage» avec d'autres intérêts dans la discussion de ces restrictions. Le Canada devrait aussi promouvoir cette approche dans les forums internationaux traitant de ces sujets.
- Le Canada devrait assouplir les restrictions actuelles sur les technologies favorisant le droit à la vie privée (*privacy enhancing technologies*), à la sécurité des communications et à l'anonymat. Il devrait surtout encourager les organisations internationales et les gouvernements étrangers à adopter ces standards.
- Le Canada devrait promouvoir dans les forums internationaux la divulgation des choix de politiques intégrés dans la technologie (*disclosure of policy choices embedded in technology*) qui affectent les droits de la personne tels *key escrow* («clé» permettant le décodage), la collecte d'information, les filtres personnels de contenu (*personal content filters*) et les droits d'auteurs. Les résultats escomptés devraient être:
  - 1) Une plus grande disponibilité de technologies contrôlées par l'utilisateur (*More availability in user controlled technology*).
  - 2) Une diminution de la surveillance et un plus grand contrôle personnel (*Decrease surveillance and enhance personal control*)
  - 3) La promotion de la liberté d'expression et d'autres droits de la personne essentiels.
- Le Canada devrait coordonner la stratégie de ses différents ministères ou agences en ce qui concerne les nouvelles technologies et les droits de la personne.